ARRETE DU MAIRE N° 489/2026

Relatif à la circulation et au stationnement
Rue de la Vallée à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;
Vu le code de la route ;
Vu le code la voirie routière ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu l'arrêté municipal n° 189/2026 en date du 1er avril 2026 portant délégation de signature à M. Daniel OUGIER - conseiller municipal délégué à la sécurité ;
CONSIDERANT que pour permettre les travaux de détuilage de toiture de la propriété sise 7, rue de la Chapelle et l'installation d'une grue et une benne, rue de la Vallée à WINTZENHEIM il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mercredi 21 octobre 2026 au jeudi 22 octobre 2026 inclus de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** rue de la Vallée ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Major, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Rénovation Habitat Alsace – 5, rue Louis-Joseph Gay-Lussac – 68000 COLMAR ;
- Riverains.

Fait à Wintzenheim, le 14 octobre 2026

MAIRIE DE WINTZENHEIM (Haut-Rhin)

Daniel OUGIER
Conseiller délégué à la sécurité